

Passeport talent - Rupture conventionnelle - Nouvel emploi

Par azerty93, le 25/09/2024 à 11:34

Bonjour,

Je possède un Passeport Talent « Carte Bleue Européenne » et ma femme a également un Passeport Talent Famille. J'ai eu une rupture conventionnelle, et cela fait déjà un an et demi que je suis installé en France. Actuellement, j'ai trouvé un nouvel emploi avec un salaire de 50K. Ma question est : est-ce que cela pose un problème au niveau de la préfecture ?

Merci de vos réponses

Par Fructidor, le 25/09/2024 à 12:59

Bonjour

Informer la préfecture de votre nouvelle situation professionnelle. Votre revenu annuel semble correct et de plus, c'est une perte INVOLONTAIRE d'emploi.